

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 juin 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoints, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN, Conseillers.

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme CHAMARD), M. DALICHAMP (procuration à M. AMOROS),

Absents : -

=====

Objet : Subventions exceptionnelles allouées à des organismes sociaux

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT que les organismes le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les Centres sociaux Espace Berthaudière / Espace Prainet, ont accompagné et pris en charge les 28 familles sinistrées de l'incendie du 18 rue Sully à Décines-Charpieu, le 11 mai 2026,

CONSIDERANT que la Commune souhaite apporter un soutien financier à ces organismes pour la l'aide apportée, partageant ainsi les valeurs de soutien et d'altruisme de la Commune de Décines-Charpieu,

CONSIDERANT également que les activités proposées par le Centre Social Espace Prainet se sont développées, conformément aux besoins identifiés en 2024 lors de l'obtention de l'agrément Centre Social,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement des subventions numéraires suivantes aux organismes énoncées ci-dessus :
 - Le CCAS de Décines-Charpieu : 50 000 €
 - Les Centres Sociaux Espace Berthaudière / Espace Prainet : 30 000 €
- **INSCRIRE** cette dépense au Chapitre 65 – Subvention de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 30 – Coordination Sociale,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame MOULIN ou Madame ZARTARIAN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	35 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN (procuration), M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP (procuration), Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,


L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260630-D-SEJC-26063010-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026